

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Janvier 2020

Date de la convocation : 21 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etalent Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Pascal CHAUMARTIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Maryline SILVESTRE, Monsieur Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absent suppléé : M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Absente excusée : M. Blandine VIDOR.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TRANSPORTS ET MOBILITES - Modes doux** : ViaRhôna - Véloroute du futur : approbation d'une convention de partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et CNR

Rapporteur : Laurence LEMAÎTRE

NOTE DE SYNTHÈSE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, par délibération du 29 juin 2017, a lancé une politique ambitieuse de développement des véloroutes et voies vertes sur son territoire.

Parmi les 5 axes qui structurent cette action, la Région s'est engagée à "innover en réalisant la véloroute du futur". Il s'agit de réaliser un tronçon innovant sur lequel seraient déployées les nouvelles technologies en matière d'énergie et de numérique. Ces réalisations seraient visibles dans les infrastructures (enrobé innovant...), les services de recharge électriques, des usages numériques (accès au Wifi, réalité augmentée...).

Le territoire de Vienne Condrieu Agglomération a été retenu pour accueillir ces innovations, plus précisément entre le pont-barrage d'Ampuis et Condrieu.

La Région prévoit d'intervenir sur les trois volets suivants :

- L'infrastructure (production ENR sur l'itinéraire, revêtement écologique, ...),
- Les services (station multiservice : charge électrique, consigne à vélo, ...)
- La scénarisation pour une valorisation du patrimoine naturel et humain : barrage, vignoble, réserve naturelle, protection contre les inondations (des idées de dispositif de réalité augmentée sur les principaux points d'intérêt du parcours tels que les vignobles, le château d'Ampuis, les joutes...)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux et remettra à leur issue les ouvrages à l'Agglo qui en assurera l'exploitation et la gestion.

Le projet associe les partenaires locaux suivants : Vienne Condrieu Tourisme, le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre, les communes d'Ampuis, Tupin-et-Semons et Condrieu, le Parc Naturel Régional du Pilat et la Compagnie Nationale du Rhône.

La convention vise à définir les modalités techniques et financières, le partage des responsabilités, les conditions de gestion ultérieure des ouvrages, la durée du projet...

Les premières réalisations consistent en la réfection du linéaire de l'Île du Beurre par un revêtement écologique, permettant une accessibilité accrue au site (automne 2019) et l'installation d'une aire de service sur la commune de Condrieu (printemps 2020).

En complément, il est proposé d'accueillir une flotte de 10 vélos à l'hydrogène à proximité du Pavillon du Tourisme de Vienne à partir de la saison estivale de 2020 pour une durée de 3 ans. La gestion de ces vélos incombera à Vienne Condrieu Tourisme.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 29/06/2017 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

VU la délibération 1450 du 29/03/2018 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),

VU l'avis du Bureau communautaire du 09 avril 2019, 26 novembre 2019, 17 décembre 2019 et de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et CNR pour la réalisation de la véloroute du futur sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

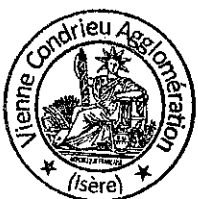
Conseil Communautaire du 28 Janvier 2020

Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le 03 FEV. 2020

et a été publiée le 03 FEV. 2020

Pour extrait certifié conforme
 Vienne Condrieu Agglomération
 Président,
 Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services

Claude BOUR
 Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat